

COMMUNE DE BUSCHWILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2013

Sous la présidence de Mme Christèle WILLER, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et ouvre la séance à 18 h 00.

PRESENTS :

Mme Christèle WILLER, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH.

ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

Mme Pierrette ARDENTI

ABSENTS NON-EXCUSES :

M. José MEYER

ONT DONNE PROCURATION :

Néant

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mlle Isabelle KLEIN, Adjoint administratif

Le quorum étant atteint, Mme le Maire invite les élus à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2013**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Nouveau dispositif d'aide à l'investissement local
 - 2.2 Avenant P.L.U.
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
 - 3.1 Compte de gestion 2012
 - 3.2 Compte administratif 2012
 - 3.3 Affectation du résultat du Compte Administratif 2012
 - 3.4 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012
 - 3.5 Taux d'imposition des taxes locales 2013
 - 3.6 Subventions 2013
 - 3.7 Budget Primitif 2013
4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
5. **DIVERS**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2012

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors de la séance susvisée et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet du procès-verbal, Mme le Maire propose au conseil d'approuver ce dernier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal de la séance du 19 février 2013 et le signe séance tenante.

2. AFFAIRES GENERALES

2.1 NOUVEAU DISPOSITIF D'AIDE A L'INVESTISSEMENT LOCAL

M. R.OBERMEYER indique que la loi de finances pour 2013 a créé un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18% étalée sur neuf ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires.

Les communes membres de la Communauté de Communes des Trois Frontières, situées en zone B2 dans le domaine de l'investissement locatif, ne sont éligibles à ce nouveau dispositif que jusqu'au 30 juin 2013. A partir du 1^{er} juillet 2013, seules les communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région pourront prétendre à ce dispositif.

Les demandes d'agrément peuvent être formulées soit par les communes, soit par les EPCI compétents en matière de Programme Local de l'Habitat (PLH).

Compte tenu de l'intérêt d'obtenir cet agrément pour l'ensemble de ses communes membres, la Communauté de Communes propose de se charger de solliciter le Préfet de Région.

En effet, comme le souligne d'ores et déjà le PLH en cours d'élaboration, notre territoire est confronté à une pénurie de logements locatifs à un niveau « intermédiaire » car beaucoup de ménages ne peuvent pas accéder aux logements du parc social, compte tenu de revenus considérés comme trop élevés sur la base de critères nationaux, mais qui constituent en fait des revenus moyens, voire modestes dans le contexte particulier des communes situées dans l'agglomération trinationale de Bâle.

M. R.OBERMEYER demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au regard de cette proposition de charger la Communauté de Communes des Trois Frontières de demander au Préfet de Région l'agrément pour que Buschwiller puisse bénéficier du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif créé par la loi de finances pour 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents émet un avis favorable au regard de la proposition susvisée et charge la Communauté de Communes des Trois Frontières de demander au Préfet de Région l'agrément pour que Buschwiller puisse bénéficier du nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif créé par la loi de finances pour 2013.

2.2 AVENANT P.L.U.

M. R.OBERMEYER fait savoir que ce point est reporté à une séance ultérieure, Mme le Maire étant encore en négociation avec l'atelier IN SITU et la société OREADE ET BRECHE.

3. AFFAIRES FINANCIERES

Mme le Maire rappelle qu'une réunion d'orientation budgétaire s'est tenue le 4 mars 2012 ouverte à tous les conseillers municipaux. Lors de cette réunion, le compte administratif et le budget ont été étudiés.

Elle précise ensuite qu'elle a rencontré M. Luc ROUSSET, nouveau Trésorier Principal en date du 2 avril dernier. Les contacts sont toujours très positifs avec le trésorier et son personnel.

Mme le Maire indique que la ligne de trésorerie n'a pas été utilisée pour le moment.

Puis elle remercie les adjoints pour avoir respecté leurs budgets ainsi que le secrétariat. Elle félicite tout particulièrement M. Jonathan WILLER pour son travail comptable de l'année écoulée en rappelant que M. WILLER est

comptable de formation ce qui appréciable. Mme le Maire remercie également Mme Isabelle KLEIN de s'être formée à la comptabilité. Le secrétariat est à présent polyvalent.

3.1 COMPTE DE GESTION 2012

Mme le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion établi par la trésorerie de SAINT-LOUIS pour l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 et qui n'appelle aucune observation. Le compte administratif et le compte de gestion coïncident parfaitement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le compte de gestion établi pour l'année 2012.

Mme le Maire cède la parole à M. Jonathan WILLER et lui laisse ensuite le soin de présenter le compte administratif 2012 à l'assemblée.

3.2 COMPTE ADMINISTRATIF 2012

M. WILLER indique qu'en 2012 905 mandats et 184 titres ont été traités. Les résultats des opérations de recettes et de dépenses effectuées au cours de l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 sont les suivants :

EXERCICE COMPTABLE 2012 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012)		
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTAT GLOBAL
Dépenses : 595.707,65€ Recettes : 888.862,26€	Dépenses : 270.586,01€ Recettes : 391.306,95€	Excédent 2012 : 413.875,55€
Excédent : 293.154,61€	Excédent : 120.720,94€	

Suite à l'exposé de M. WILLER, Mme le Maire souhaite savoir si les conseillers ont des questions, ceci n'est pas le cas.

M. OBERMEYER demande à Mme le Maire de quitter la salle des délibérations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les résultats du compte administratif 2012.

Mme le Maire est invitée à revenir en salle des délibérations et reprend la présidence de la séance.

Mme le Maire remercie les conseillers pour leur confiance.

3.3 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Au vu du résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du compte administratif 2012 qui présente un excédent de 293.154,61 €, Mme le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'affectation de ce résultat au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » de la section d'investissement du budget primitif 2013.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le résultat du compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2013.

3.4 APPROBATION DES RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012

Les résultats de l'exercice 2012, sont les suivants :

Résultat de clôture de la section d'investissement 2012 (excédent) : 36.868,25 €

Ce montant correspond à la différence entre le résultat d'investissement 2012 (excédent) de 120.720,94 € et le résultat de clôture d'investissements 2011 (déficit) de - 83.852,69 €.

Résultat cumulé de clôture pour l'année 2012 (excédent) 330.022,86 €

Ce montant correspond à l'excédent du résultat de fonctionnement 2012 de 293.154,61 € et l'excédent du résultat de clôture d'investissement 2012 de 36.868,25 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le résultat l'exercice 2012 de la section d'investissement.

3.5 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2013

Suite aux bases notifiées par la Préfecture, le produit obtenu est de 475.164,00 €. Mme le Maire précise que les taxes ne seront pas augmentées en 2013. Seule la base augmente. Il est détaillé dans le tableau ci-dessous :

COMPTES	MONTANT
73111 - Taxes foncières et d'habitation	431.359,00 €
73112 - Cotisation sur valeur ajoutée des entreprises	1.179,00 €
73114 - Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau	910,00 €
748 - Allocations compensatrices	17.032,00 €
TOTAL	475 164,00 €

Le compte 748 regroupe la dotation unique de compensation spécifique à la taxe (compte 748314) 501 €, l'Etat-Compensatoire au titre de la contribution économique territorial (compte 74833) 53 €, l'Etat-Compensatoire au titre d'exonérations de la taxe foncières (compte 74834) 3.827 € et l'Etat-Compensatoire au titre d'exonérations de la taxe d'habitation (compte 74835) 11.854 € et 797,00€ de bâti.

Cette somme de 475.164,00€ est diminuée de 65.401,00 €, (FNGIR Fond National de Garantie Individuel des Ressources) imputée au compte de 73923 en dépense.

Nature de la taxe	Taux 2012	Taux 2013	Produits prévisionnels 2013
Taxe d'habitation	19,72 %	19,72 %	309.407,00 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,76 %	15,76 %	142.171,00 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	88,25 %	88,25 %	20.033,00 €
CFE (cotisation foncière des entreprises)	21,15 %	21,15 %	3.553,00 €
TOTAL			475.163,71 €

Mme le Maire indique que la commission finances propose de ne pas augmenter les taxes directes locales de la commune en 2013, et donc de maintenir les taux communaux de l'année 2012. Le nombre d'habitants dans la commune étant en hausse.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve les taxes directes locales de la Commune pour l'année 2013 et vote les taux susvisés.

3.6 SUBVENTIONS 2013

Mme le Maire indique que le tableau détaillé des subventions se situe en page 23 du budget primitif 2013. Elle rappelle que chaque association de BUSCHWILLER reçoit une subvention communale de 915 €.

Pour l'octroi d'une subvention, les associations devront avoir rempli les conditions et obligations approuvées lors de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2009.

Elle indique également que la Commune n'a pas versé de subvention en 2012 aux associations Buschwill'Active ni à l'association Clairefontaine car celles-ci n'ont pas eu d'activités.

Elle propose que chaque association de BUSCHWILLER reçoive une subvention communale de 915 € et rappelle que l'Association de Gestion de la Maison Communale perçoit en plus 610 € de remboursement forfaitaire de la participation aux frais d'électricité, soit une somme globale de 1.525 € et la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique reçoivent une subvention globale de 1.830 € (915 € x 2).

Elle précise également que l'attribution de subventions pour les associations créées à partir du 30 mars 2009 seront étudiées en commission salle polyvalente puis en réunion du conseil municipal au cas par cas en fonction des dossiers de demandes de subventions déposés en mairie (exemple : la compagnie Dé' ridées).

Des associations extérieures au village ainsi que des organismes de droit privé recevront également une subvention à savoir :

- 80 € à l'Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes
- 30 € au Comité de la Prévention Routière
- 60 € de subvention à l'Union Frontalière des Donneurs de Sang.

Il est également prévu une provision de :

- 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole Elémentaire de Buschwiller dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires.
- 3 000 €, l'utilisation de cette provision devra être approuvée par le Conseil Municipal

Elle indique que la totalité des subventions représente un montant de 13.730 € (dont 10.730 € pour les différentes associations de BUSCHWILLER et 270 € pour les trois associations extérieures au village).

Elle demande aux conseillers qui sont membres du bureau d'associations de s'abstenir pour le vote de la subvention de l'association concernée.

Le Conseil Municipal est amené à approuver le versement des subventions ci-dessous :

- l'Association des Jeux Touristiques : 915 €
- l'Association des Amis de Samadet : 915 €
- l'Association Sportive de Buschwiller : 915 €
- l'Association de Tennis de Table : 915 €
- la Société d'Arboriculture : 915 €
- la Chorale Fortuna : 915 €
- la Chorale Sainte-Cécile : 915 €
- le Cercle d'histoire le Buchholz : 915 €
- Association Haut-Rhinoise des Amis des Landes : 80 €
- Comité de la Prévention Routière : 30 €
- Union Frontalière des Donneurs de Sang : 160 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le versement des subventions ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Eve GOETSCHY, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH) et 1 ABSTENTION (Mme C.WILLER), approuve le versement d'une subvention de 1.830 € à la Société de Musique Liberté et son Ecole de Musique.

Après délibération, le Conseil Municipal, à 12 voix POUR (Mme le Maire, MM. Roger OBERMEYER, Sébastien PETER, Daniel ALLEMANN, Bernard BOEGLIN, Rochdi BOUHELAL, Christophe GOETSCHY et Mmes Véronique HERTER, Marie-Jeanne BAUMANN, Claudine MUNCH) et 1 ABSTENTION (Mme E.GOETSCHY), approuve le versement d'une subvention de 1.310 € à l'Association de Gestion de la Maison Communale.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve l'inscription au budget primitif 2013 des provisions de 800 € pour le remboursement à la Coopérative Scolaire de l'Ecole de BUSCHWILLER dans le cadre de la prise en charge partielle de la cotisation A.O.S. et des sorties scolaires et de 3 000 € permettant de couvrir les frais dont il faudra s'acquitter ultérieurement.

3.7 BUDGET PRIMITIF 2013

Mme le Maire indique que chaque conseiller a reçu un exemplaire du budget primitif 2013. Le budget a été soumis au trésorier en date du 4 avril dernier. Le budget primitif 2013 d'un montant total de 1.902.194,86 € est équilibré en dépenses et en recettes, en fonctionnement à 871.072, 00 € et en investissement 1.031.122,86 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	Charges à caractère général	271.750,00 €	70	Produits des domaines et ventes (bois-cimetière-chasse-pêche)	14.400,00 €
12	Charges de personnel	223.120,00 €	73	Impôts et taxes (TH-TFB-TFNB-CFE)	538.390,00 €
14	Atténuation de produits FNGIR	75.401,00 €			
63	Impôt et taxes	3.000,00 €			
65	Autres charges de gestion courantes (Indemnités élus - subventions aux associations - CCAS - SICE - SICES)	76.095,11 €	74	Dotations, subventions et participations	279.132,00 €
66	Charges financières intérêts	28.508,00 €	75	Produits gestion courante (Revenus immeubles - baux ruraux)	38.050,00 €
022	Dépenses imprévues	33.197,89 €	77	Produits exceptionnels (Remboursement assurance)	400,00 €
			13	Remboursement sur rémunération	700,00 €
023	Virement à la section d'investissement (Autofinancement)	160.000,00 €			
	TOTAL	871.072,00 €		TOTAL	871.072,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
020	Dépenses imprévues	30.103,00 €	10	Dotations (FCTVA - TLE)	59.000,00 €
16	Remboursement emprunts	70.000,00 €	1068	Excédent de fonctionnement 2012	293.154,61 €
20	Immobilisation incorporelles (PLU - Frais d'études - Logiciels)	32.000,00 €	13	Subvention d'investissement	192.100,00 €
21	Dépenses d'équipement (Travaux - matériel de voirie - mobilier)	348.938,04 €			
	Restes à réaliser 2012	30.081,82 €	R001	Résultat de clôture	36.868,25 €
23	Travaux	520.000,00 €			
			021	Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	160.000,00 €
R001	Résultat de clôture	0,00 €			
041	Opérations d'ordre		041	Opérations d'ordre	
	TOTAL	1.031.122,86 €		TOTAL	1.031.122,86 €

Mme le Maire précise qu'elle n'a pas d'emprunt toxique et l'un des trois emprunts de la commune s'est terminé, il s'agit de celui qui avait été souscrit pour la construction de la salle polyvalente.

Les chapitres 21 et 23 représentent les grands travaux notamment les travaux d'aménagements de sécurité routière à l'entrée du village (340.000 €), la maîtrise d'œuvre de la sécurité de la voirie (30.000 €), l'enfouissement des réseaux télécom et EBM de la rue de Wentzwiller (40.000 €), les travaux de mise aux normes du complexe polyvalent (70.000 €), la maîtrise d'œuvre de ces travaux (15.000 €) et l'agencement d'un dessableur (25.000 €), l'agencement d'un arrêt de bus (20.000 €).

Mme le Maire précise que la commune va obtenir différentes subventions pour des travaux déjà réalisés ou prévus à savoir :

- 10.000 € de l'Agence de l'eau et le Conseil Général pour la réhabilitation de la zone humide
- 78.000 € de prise en charge par le Conseil Général pour les travaux de sécurité routière
- 8.000 € de la C.C.3.F. pour le dessableur
- 20.000 € de la C.C.3.F. pour l'agencement de l'arrêt de bus

Un emprunt de 290.000 € a également été inscrit au budget qui sera contracté uniquement si tous les travaux avancent de façon à avoir besoin de ce financement.

Mme le Maire précise que les chiffres de fonctionnement du budget 2013 sont au plus proches des chiffres du compte administratif 2012.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le budget primitif de l'année 2013 dans l'ensemble de ses sections.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 COMMISSION URBANISME

- **Déclaration préalable refusée**

Références : DP 068061 13 D0002
Demandeur : M. Eric THAMBERGER
Objet : Terrasse
Localisation du terrain : Cadastéré en section 17, parcelle n°286, 51 rue des Fleurs
Superficie : 1099 m²

- **Déclarations préalables acceptées**

Références : DP 068061 13 D0003
Demandeur : M. Mickaël COURBOT
Objet : Pose de fenêtres
Localisation du terrain : Cadastéré en section 2, parcelle n°5, 4 rue de l'Eglise
Superficie : 364 m²

Références : DP 068061 13 D0004
Demandeur : M. Michel HERLIN
Objet : Pose de Velux
Localisation du terrain : Cadastéré en section 17, parcelle n°152, 153, 54 rue de Hésingue
Superficie : 1771 m²

Références : DP 068061 13 D0006
Demandeur : M. Jean-Jacques SCHMITT
Objet : Portail
Localisation du terrain : Cadastéré en section 3, parcelle n°99, 5 rue de l'Eglise
Superficie : 395 m²

- **Certificats d'urbanisme acceptés**

Références : CU 068061 13 D1003
Demandeur : Maître Rachel MEURLET-KOHLER, Notaire à Saint-Louis
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastéré en section 1, parcelles n°61, 17 rue de Wentzwiller
Superficie : 381 m²

Références : CU 068061 13 D1006
Demandeur : Maître Catherine LODOVICHETTI, Notaire à Huningue
Objet : CUa
Localisation du terrain : Cadastéré en section 2, parcelles n°106/22, 2 rue des Vosges
Superficie : 841 m²

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Demandeur : Maître LODOVICHETTI, Notaire à Huningue
Propriétaire : Mme Nadia BERNINI - MANIGAS
Acquéreurs : M. David ADAM & Mme Emily LEACH
Objet : Maison
Localisation du terrain : Cadastéré en section 2, parcelle n°106/22, 2 rue des Vosges
Superficie : 841 m²

Montant : 315.000 €, dont 12.000 € de mobilier et 10.000 € de commission d'agence

4.2 COMMISSION SCOLAIRE

Mme V.HERTER remercie l'école ainsi que le périscolaire pour leurs participations à l'exposition de peintures de mars dernier.

Mme V.HERTER fait savoir que le dernier conseil d'école s'est tenu le 21 mars dernier. Les points suivants ont été abordés :

- Les effectifs prévus pour la rentrée 2013/2014 sont les suivants :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
17	10	8	11	11	10	6	7
35 élèves				45 élèves			

Au vu de ces chiffres et des statistiques pour les années à venir la municipalité et l'équipe enseignante espèrent, avec l'appui de l'inspectrice Mme SCHAEFFER pouvoir créer une nouvelle classe.

Mme V.HERTER précise qu'en cas d'ouverture de classe il conviendra également de recruter une ATSEM à mi-temps.

- 8 séances de natations sont prévues entre le 22 mars au 07 juin prochain. Ces séances se dérouleront le vendredi après-midi, la commune finance les entrées (1,60 € par enfant) et le trajet (69 € par trajet).
- Le 8 avril 2013 s'est déroulé un exercice incendie avec succès et dans le calme.
- Le 14 mai prochain est prévue une demi-journée de prévention de sécurité routière avec les gendarmes pour sensibiliser les enfants aux dangers de la route.
- L'école fera le pont de la pentecôte du 17 au 20 mai 2013.
- Le 21 juin 2013 auront lieu les portes ouvertes à l'école.
- Le 25 juin 2013 aura lieu la fête de fin d'année de l'école avec un spectacle présenté par les enfants.
- Le 28 juin 2013 les écoliers se rendront à une journée aventures à Huningue avec les écoliers de Wentzwiller. Le trajet sera financé par la coopérative scolaire.
- Le jeudi 4 juillet, les écoliers se rendront au parc de Wesserling.

Mme V.HERTER indique que la fréquentation du périscolaire est actuellement d'une moyenne de 12,63 enfants. Une réunion d'information pour tous les parents dont les enfants sont en âge d'être scolarisés est prévue le mardi 30 avril à 19 h 00 au bar de la salle polyvalente. Tous les sujets concernant le périscolaire seront abordés.

D'autre part, l'Association Jeunesse et Avenir a proposé une baisse de tarif pour la fréquentation du périscolaire, baisse bien entendue approuvée par la commission. La baisse varie de 1 à 2,50 € selon les catégories de revenus des parents, cette baisse permettra de s'aligner sur les tarifs du périscolaire de HESINGUE et de HEGENHEIM. Un prix périscolaire, spécial pour les revenus inférieurs au SMIC pour lesquels une partie pourra être prise en charge par le C.C.A.S. et le périscolaire au cas par cas.

A partir de septembre 2013, une démarche qualité sera mise en place par l'Association avec notamment des questionnaires de satisfaction pour les parents.

Mme Eve GOETSCHY quitte l'assemblée.

5. DIVERS

- Mme le Maire indique que la prochaine réunion du conseil municipal aura lieu au courant du mois de mai ou juin afin de traiter les affaires courantes.
- M. R.OBERMEYER indique que de nouvelles dégradations ont été constatées derrière la salle polyvalente, les rochers de bordure le long de la rivière ont été poussés dans l'eau.

- Mme V.HERTER indique que la soirée récréative des jeunes organisée en partenariat avec les A.J.T. le 22 mars a été un succès.
- Mme V.HERTER rappelle que la soirée dansante des jeunes est prévue le 27 avril prochain et le petit déjeuner le 14 juillet 2013.

Mme Eve GOETSCHY rejoint l'assemblée.

- Mme E.GOETSCHY remercie les nombreux bénévoles ayant pris part à l'opération Haut-Rhin propre. L'ambiance était bonne et de nombreux déchets ont été ramassés.

Mme V.HERTER indique que deux tableaux ont été offerts à la commune, le premier par les enfants de M. Alphonse BOEGLIN qui représente l'ancienne école. Le second offert par les époux Emile GREDER qui représente l'ancienne église qui se trouvait à l'emplacement actuel de la salle polyvalente. Mme E.GOETSCHY demande que ceci soit mentionné sur le tableau. Mme le Maire qu'un courrier de remerciements sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 15.

TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BUSCHWILLER DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2013

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2013**
2. **AFFAIRES GENERALES**
 - 2.1 Nouveau dispositif d'aide à l'investissement local
 - 2.2 Avenant P.L.U.
3. **AFFAIRES FINANCIERES**
 - 3.1 Compte de gestion 2012
 - 3.2 Compte administratif 2012
 - 3.3 Affectation du résultat du Compte Administratif 2012
 - 3.4 Approbation des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2012
 - 3.5 Taux d'imposition des taxes locales 2013
 - 3.6 Subventions 2013
 - 3.7 Budget Primitif 2013
4. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
5. **DIVERS**

NOM-PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION A
WILLER CHRISTELE	Maire		
OBERMEYER ROGER	1 ^{er} Adjoint		
PETER SEBASTIEN	2 ^{ème} Adjoint		
HERTER VERONIQUE	3 ^{ème} Adjointe		
GOETSCHY EVE	4 ^{ème} Adjointe		
ALLEMANN DANIEL	CM délégué		
ARDENTI PIERRETTE	CM		
BAUMANN MARIE-JEANNE	CM		
BOEGLIN BERNARD	CM		
BOUHELAL ROCHDI	CM		
GOETSCHY CHRISTOPHE	CM		
MEYER JOSE	CM		
MUNCH CLAUDINE	CM		